



Compte rendu du CTL du 18/03/2021

Chaque OS a lu sa déclaration liminaire, puis le Drfip a ouvert la séance.

Situation sanitaire :

A ce jour, 5 cas covid et 10 cas contact. La Drfip considère que la situation est maîtrisée même s'il faut rester vigilant notamment dans les services où le télétravail est peu ou pas développé.

Intervention de la CGT :

La CGT a demandé que les agents puissent bénéficier d'une autorisation d'absence pour se faire vacciner.

Réponse du Drfip :

Concernant l'autorisation d'absence pour effectuer la vaccination, le Drfip a répondu favorablement : message via Ulysse diffusé depuis à tous les agents.

Télétravail :

Au 11 mars, 55 % de taux d'équipement (847 agents) avec un taux d'utilisation de 85 % dont la direction se félicite. Elle indique que le taux de télétravail tourne autour de 50 % sur 5 jours et au autour de 25 % sur une journée.

Il va y avoir une nouvelle livraison d'ordinateurs à la fin du mois.

La Drfip va demander aux agents étant actuellement en télétravail 1 ou 2 jours d'augmenter d'une journée supplémentaire. Certains services sont équipés à 100 % pour des missions à venir.

La direction précise qu'il y aura l'organisation d'un comité technique pour l' « après ».

La Drfip fera preuve de pédagogie pour inciter à augmenter le télétravail en tenant compte de l'organisation des services.

Interventions de la CGT :

La CGT précise que la Drfip35 n'est pas en haut du classement, difficultés ou impossibilités sur certains services (CEA, CER...). Elle revendique toujours que le télétravail repose sur la base du volontariat. Elle insiste sur la prise en charge des frais liés au télétravail.

Elle indique que le télétravail peut être mal vécu mais a également mis en avant les difficultés psychologiques rencontrées par les agents en présentiel se retrouvant très minoritaires sur site dans certains services.

Des collègues demandent la possibilité d'avoir des doubles écrans.

Réponses du Drfip :

Les chefs de service doivent être vigilants pour les agents en télétravail et en présentiel et partage donc la préoccupation de la CGT.

La direction a déclaré qu'en aucun cas les télétravailleurs devaient apporter de documents à leur domicile.

Un groupe de travail CHS-CT sur le télétravail aura lieu le 13 avril. Nous vous convions à faire remonter vos questions et remarques.

Services publics + :

C'est un nouveau référentiel qualité qui concerne toute la Fonction publique.

9 engagements sont référencés.

Il se rapproche du référentiel Marianne avec 2 nouveautés : la relation de confiance (loi Essoc) et la préoccupation environnementale (Ecofip). Des affiches seront visibles dans les services.

Interventions de la CGT :

La CGT dénonce cette loi qui va privatiser le contrôle fiscal (cf déclaration liminaire de la CGT)

Réponse du Drfip :

Une enquête de satisfaction a eu lieu, positive selon le directeur.

Il est en désaccord avec notre liminaire sur la dégradation du contrôle fiscal.

Un comité technique spécifique sera organisé d'ici le Drfip.

Ruptures conventionnelles :

La direction refuse l'idée qu'il s'agisse de pousser des agents hors de la Fonction publique et assume le fait de peu communiquer sur le sujet, et que les délais soient longs, il s'agit pour elle d'une démarche nouvelle qui doit faire l'objet d'une réflexion mûrie de la part de l'agent.

125 dossiers ont été déposés au plan national, 12 à la DRFiP 35, 5 dossiers ont aboutis, 6 refusés et un est en cours d'instruction.

L'agent est invité par la Direction à se rapprocher du service des retraites de l'État (SRE), pour avoir une visibilité sur la retraite, à avoir un entretien avec Pôle emploi et une info sur l'aspect couverture sociale -notamment en lien avec la MGEFI.

Il ne s'agit pas pour la direction d'une incitation à partir, ni d'une prime pour «bons et loyaux services» ou d'une indemnité de départ en retraite «déguisée».

La direction évoque au contraire un dispositif lié à un projet professionnel personnel aboutit.

L'agent doit avoir intégralement consommé ses congés, ne peut pas revenir dans la fonction publique d'état durant 6 ans et reste soumis à des obligations déontologiques durant 3 ans.

Les dossiers sont étudiés au cas par cas, la Direction les instruit mais c'est la DG qui est décisionnaire au final.

L'indemnité Spéciale de Rupture Conventionnelle (ISRC) est non imposable et ouvre droit à un an d'allocation de retour à l'emploi (attention: prévoir une diminution brutale des revenus de l'ordre de 40 %). L'accompagnement de l'agent par un représentant du personnel est prévue, la direction ne souhaite pas communiquer sur les montants des prestations proposées.

A la demande des OS, une information sur le dispositif sera mise en ligne sur Ulysse.

Contractuels :

Le Drfip a pour objectif de recruter plutôt des titulaires que des contractuels sauf sur des missions spécifiques et pour combler des vacances d'emplois. L'exemple de la TCA sans arrivée de titulaires liée à la campagne de mutation justifie ainsi l'arrivée de contractuels.

Interventions de la CGT :

Sans remettre en cause les collègues contractuels, la CGT exige des emplois de fonctionnaires titulaires.

Réponse du Drfip :

Il prend la tâche de la Centrale afin de prolonger les contractuels qui travaillent actuellement sur le département (la TCA en particulier).

Le Drfip est favorable à la mise à disposition de livrets d'accueil pour les contractuels et aussi à les inviter à préparer les concours administratifs.

Il faudra attendre les mouvements de mutations avant de voir pour d'éventuels renouvellement de contrats.

Enfin, ceux-ci pourront bénéficier de l'action sociale.

Questions diverses posées par la CGT:

Traitement du fonds de solidarité à la DRFIP 35 :

Plus de 30 agents y travaillent, soit 22 ETP, et leur situation devient intenable. Le flux des dossiers et des demandes ne faiblit pas. Certains dossiers (17%) ne passent pas la barre des filtres de contrôles mis en place, même si les points de blocages sont élucidés, du fait de problèmes techniques « insolubles ». Pour ajouter à la difficulté, la fiabilité des applications n'est pas toujours à la hauteur, en particulier e-contact, qui fonctionne par intermittence et un jour sur deux.

Les professionnels ne comprennent pas toujours ces difficultés et s'en prennent parfois aux agents. Ces derniers sont usés, fatigués, désabusés et parfois certains craquent, en pleurs, victime d'une pression professionnelle constante, qui s'exerce quotidiennement sur eux, du fait de la lourdeur de la mission.

L'anxiété sur l'avenir est énorme, car cette mission ne prendra pas fin au printemps. Elle va perdurer pour de longs mois encore, tant que la crise sanitaire durera. Certains collègues n'arrivent plus à prendre du recul, pensent en permanence à cette mission, mangent et rêvent « fonds de solidarité ». La charge mentale est trop forte, pouvant générer de nouveaux risques psychosociaux(RPS) alors que notre employeur a l'obligation de veiller à la santé des agents de la DRFIP35. Ce n'est pas l'intervention stérile d'un député local, à l'assemblée nationale, qui va alléger leurs souffrances et nous vous remercions, Monsieur le Directeur, pour votre mise au point dans la presse (Ouest-france).

Pour finir, ce n'est pas le recrutement de quelques contractuels (3 dans le 35), qu'ils va falloir d'abord former à la mission, qui vont pouvoir absorber toute la surcharge de travail et soulager largement nos collègues. C'est pourquoi, même si la campagne IR (avril à fin juin 2021) est prioritaire en terme d'effectifs, la CGT revendique un recrutement immédiat d'agents sur la mission FDS, à la hauteur des besoins, et des renforts par tous les moyens possibles.

Pointeuse :

L'ouverture des portes dès 7h15 que la CGT avait obtenu sur les sites de la Cité, Magenta et du

Turgot pose des problèmes de prise en compte pour la pointeuse pour les agents qui sont obligés de régulariser auprès de leur chef de service.

La direction précise qu'il faudrait changer le règlement intérieur et que techniquement c'est très difficile. Elle propose que la régularisation se fasse à la fin de chaque semaine.

Applications informatiques:

La CGT précise que dans beaucoup de services, des applications se déconnectent, fonctionnent difficilement . Le Drfip indique que la Centrale suit ces dysfonctionnements et des améliorations sont attendus...

Arrêtés comptables journaliers :

Les collègues travaillant en particulier dans les Services gestion comptable (SGC) rencontrent des difficultés d'ajustement comptable lorsqu'il faut rapprocher les différents codiques. Ils doivent parfois finir la comptabilité à 19h00! La direction demande que les problèmes rencontrés remontent à son nouveau.

SIE :

La CGT lui a rappelé, que lors de son passage au SIE fusionné de Rennes le 24 février, il avait annoncé que 24 emplois seront prélevés: 17 sur les SIE Rennais et 7 sur les autres SIE du département en deux temps en 2024 et en 2026 avec la mise en place d'un service-pro à compétence nationale à Lannion. Déjà 8 autres suppressions d'emplois seront effectives au 1er septembre 2021. Les collègues sont encore sous le choc.

Avec le même discours d'attention particulière servi pour tous les services restructurés, le directeur a insisté sur l'effort qui sera fait quant à l'aménagement des bureaux et a souhaité préciser que seulement 9 emplois seront concernés et a donc réfuté le chiffre des 24 emplois . Les agents apprécieront ...

Rennes, le 22 mars 2021